



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione



Appellations d'origine protégées

Les Appellations d'origine protégées (AOP) sont des spécialités suisses de qualité fortement liées avec leur région d'origine. Ces denrées alimentaires sont élaborées depuis des générations avec passion par des artisans amoureux de leur métier. Un produit AOP est entièrement élaboré selon des méthodes traditionnelles dans sa région d'origine, de la matière première au produit fini.

L'OIC garantit le respect de ces traditions par des contrôles, des inspections et des vérifications des systèmes mis en place par les entreprises et exploitations.

Nos activités :

